

# NOS DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE CONSOLIDÉES



# SOMMAIRE

## VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES ESG CONSOLIDÉES

---

122 **Données consolidées sur l'environnement, l'impact social et la gouvernance**

## NOTES

---

### Chiffres environnementaux

- 123 1.1 Émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>e)
- 125 1.2 Part des énergies renouvelables
- 126 1.3 Déchets solides
- 127 1.4 Bien-être animal

### Données sociales

- 128 2.1 Équivalent temps plein (ETP)
- 129 2.2 Diversité des genres
- 130 2.3 Écart de rémunération entre hommes et femmes
- 130 2.4 Roulement du personnel
- 131 2.5 Sécurité et qualité des aliments
- 131 2.6 Accidents

### Données de gouvernance

- 132 3.1 Répartition hommes-femmes au sein du Board of Directors
- 132 3.2 Participation aux réunions du Board of Directors
- 133 3.3 Méthodes comptables générales

## RAPPORTS

---

134 **Rapport d'assurance de synthèse de l'auditeur indépendant**

# DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE CONSOLIDÉES

## Durabilité chez Arla

La durabilité constitue l'une des pierres angulaires de la stratégie d'Arla. Arla vise à proposer des produits laitiers sains et nutritifs aux consommateurs du monde entier et s'engage à le faire avec un impact environnemental toujours plus réduit. En 2019, Arla a lancé une stratégie de développement durable globale pour atteindre ces objectifs.

Pour manifester notre engagement envers le programme de développement durable et pour renforcer la responsabilité envers les objectifs fixés par Arla, le groupe a décidé en 2019 de publier les chiffres des performances sur l'environnement, l'impact social et la gouvernance d'Arla dans son rapport annuel. Ces chiffres ont obtenu une assurance modérée de la part d'EY. En 2020, Arla avait pour objectif d'améliorer la qualité des données ESG et de renforcer le système de rapports. Cet effort a été orienté par les exigences d'EY en termes d'assurance raisonnable, qu'Arla a reçue sur la plupart des ICP ESG en 2020. Pour diverses raisons, principalement liées au manque de standardisation des rapports entre les exploitations et au processus de validation externe des données climatiques soumises ralenti par la pandémie de Covid-19, les émissions de scope 3 dans les exploitations ont été assurées à un niveau modéré en 2020. Pour de plus amples informations sur l'assurance externe, voir page 134.

Les chiffres ESG présentés à la section suivante ont été choisis selon leur pertinence et conformément aux directives les plus récentes publiées par la CFA Society Denmark, la FSR - Danish Auditors et le Nasdaq. La maturité et la qualité des données ont également été prises en considération lors de la sélection des chiffres présentés dans cette section. Par conséquent, certains des ICP recommandés par les organismes professionnels mentionnés ci-dessus ne figurent pas dans le présent rapport. Arla ne rapporte notamment pas la consommation d'eau, principalement parce que la majorité de la consommation d'eau de l'entreprise provient des exploitations dans lesquelles elle n'est actuellement pas mesurée à un niveau satisfaisant.

L'impact environnemental le plus important d'Arla provient des émissions indirectes de CO<sub>2</sub>e de scope 3, plus précisément de la production de lait dans les

exploitations (86 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>e). À partir de 2020, les associés-coopérateurs d'Arla ont bénéficié d'une incitation financière de 1 centime d'euro par kilogramme de lait pour la conduite d'un Check Climat dans leurs exploitations. Cette mesure a permis d'augmenter considérablement les données sur les émissions au niveau des exploitations, puisque 93 % des associés-coopérateurs ont rempli le questionnaire climatique détaillé. Pour en savoir plus sur le programme Check Climat, voir page 34. Pour en savoir plus sur la mesure du scope 3 au sein d'Arla, voir page 124.

En 2019, les objectifs d'émissions d'Arla ont été officiellement reconnus par l'initiative Science-Based Targets comme étant conformes aux données scientifiques climatiques.

### Nos objectifs scientifiques :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 de 30 % en valeur absolue de 2015 à 2030
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de scope 3 de 30 % par kilogramme de lait cru et de lactosérum de 2015 à 2030

Au-delà de ses objectifs scientifiques, Arla a également annoncé son ambition d'atteindre zéro émissions nettes d'ici 2050.

En 2020, conformément à la politique de retraitement de l'entreprise et aux lignes directrices de l'initiative Science-Based Targets, Arla a retraité les référentiels relatifs à ses objectifs scientifiques en raison de changements méthodologiques importants et de l'élargissement du périmètre du rapport. Pour en savoir plus sur ces changements, voir page 124. Les détails de la politique de retraitement d'Arla se trouvent page 133.

Arla publie également chaque année un rapport de responsabilité dans lequel le groupe présente des analyses détaillées des progrès qu'elle a réalisés pour atteindre ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Vous trouverez ici quelques-uns des chiffres présentés dans ce rapport. Le rapport de responsabilité, tout comme d'autres informations sur nos efforts en matière de durabilité, sont disponibles sur le site Internet d'Arla.

## Évaluation ESG quinquennale

| Note ESG  | 2020              | 2019          | 2018          | 2017          | 2016          |
|---|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Données environnementales</b>  |                   |               |               |               |               |
| CO <sub>2</sub> e scope 1 (millions de kg)  | 474               | 463           | 490           | 492           | 474           |
| CO <sub>2</sub> e scope 2 - méthode basée sur l'emplacement (millions de kg)  | 237               | 274           | 263           | 313           | 334           |
| Scope 2 – méthode basée sur le marché (millions de kg)  | 277               | 399           | 456           | 438           | 466           |
| CO <sub>2</sub> e scope 3 (millions de kg)  | 18 479            | 18 243        | 18 411        | 18 528        | 18 644        |
| <b>Total CO<sub>2</sub>e (millions de kg)</b>   | <b>1.1 19 230</b> | <b>19 105</b> | <b>19 357</b> | <b>19 458</b> | <b>19 584</b> |
| Total CO <sub>2</sub> e – méthode basée sur l'emplacement (millions de kg)  | 19 176            | 18 977        | 19 156        | 19 337        | 19 456        |
| Co <sub>2</sub> e scope 3 par kg de lait et de lactosérum (kg)*   | 1,21              | 1,21          | 1,20          | 1,22          | 1,22          |
| Réduction du CO <sub>2</sub> e (scopes 1 et 2) - méthode basée sur le marché  | -24 %             | -12 %         | -4 %          | -5 %          | -4 %          |
| Réduction du CO <sub>2</sub> e (scopes 1 et 2) - méthode basée sur l'emplacement                                      | -16 %             | -14 %         | -12 %         | -6 %          | -6 %          |
| Progression vers l'objectif de réduction de CO <sub>2</sub> e 2030 (scope 3 par kilogramme de lait et de lactosérum)* | -7 %              | -7 %          | -7 %          | -6 %          | -6 %          |
| Part des énergies renouvelables (%) - méthode basée sur le marché   | 1.2 31 %          |               |               |               |               |
| Part des énergies renouvelables (%) - méthode basée sur l'emplacement   | 1.2 35 %          | 33 %          | 27 %          | 24 %          | 21 %          |
| Déchets solides (tonnes)  | 1.3 32 975        | 33 713        | 34 600        | 32 608        | 32 192        |
| Pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal (%)  | 1.4 100 %         | 89 %          | 82 %          |               |               |
| <b>Données sociales</b>   |                   |               |               |               |               |
| Équivalent temps plein (ETP, moyenne)   | 2.1 20 020        | 19 174        | 19 190        | 18 973        | 18 765        |
| Pourcentage total de femmes (%)   | 2.2 27 %          | 27 %          | 27 %          | 26 %          | 26 %          |
| Pourcentage de femmes à des postes de direction ou à des postes d'échelon supérieur (%)                               | 2.2 26 %          | 26 %          | 23 %          | 22 %          | 22 %          |
| Proportion de femmes dans l'équipe exécutive de gestion (Executive Management Team, EMT) (%)                          | 2.2 14 %          | 29 %          | 29 %          | 29 %          | 29 %          |
| Écart de rémunération, cols blancs (hommes/femmes)  | 2.3 1,05          | 1,05          | 1,06          | -             | -             |
| Rotation des employés (%)   | 2.4 10 %          | 12 %          | 12 %          | 11 %          | 14 %          |
| Sécurité alimentaire - nombre de rappels  | 2.5 1             | 4             | 2             | 10            | 6             |
| Fréquence des accidents (par 1 million d'heures de travail)   | 2.6 5             | 6             | 8             | 10            | 11            |
| <b>Données de gouvernance</b>   |                   |               |               |               |               |
| Part des femmes au sein du Board of Directors (%)**   | 3.1 13 %          | 13 %          | 13 %          | 12 %          | 7 %           |
| Participation aux réunions du conseil (%)   | 3.2 99 %          | 96 %          | 99 %          | 99 %          | 98 %          |

\* Émissions de scope 3 des exploitations faisant l'objet d'une assurance modérée en 2020

\*\* En incluant tous les membres du conseil, les membres élus par l'assemblée générale, les représentants des employés et les conseillers externes, la part des femmes était de 20 % au 31 décembre 2020

## Chiffres environnementaux

### 1.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (CO<sub>2</sub>E)



#### Total des émissions de CO<sub>2</sub>e impactées par le lait et le lactosérum

Afin d'assurer le suivi de la contribution d'Arla au changement climatique et des progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs d'émission, les émissions de gaz à effet de serre totales (indiquées en équivalents CO<sub>2</sub> et notées CO<sub>2</sub>e) sont calculées chaque année et sont regroupées en trois niveaux appelés « scope », conformément à la méthode du Protocole des gaz à effet de serre (GES). Les trois « scopes » couvrent presque toutes les activités d'Arla.

Les émissions totales de CO<sub>2</sub>e ont augmenté pour s'établir à 19 230 millions de kilos, contre 19 105 millions de kilos l'année dernière. Cette augmentation peut s'expliquer par la hausse de la collecte de lait et des achats de lactosérum externe dans le cadre de l'activité Arla Foods Ingredients. D'autre part, un changement de méthode (méthode comptable basée sur le marché) tenant compte de l'achat d'énergie renouvelable a également permis de réduire les émissions. Pour en savoir plus,

voir page 124. Conformément à l'objectif scientifique d'Arla, le groupe ne tient pas compte des crédits carbone.

Depuis 2015, les émissions de CO<sub>2</sub>e scopes 1 et 2 ont diminué de 24 %, et nous sommes bien partis pour atteindre notre objectif pour 2030 de réduction des émissions de 30 % fondé sur la science.

Les émissions de scope 3 par kilogramme de lait et de lactosérum s'élevaient à 1,21 en 2020, soit une réduction de 7 % depuis 2015 grâce aux activités des exploitations d'Arla. Notre objectif scientifique prévoit une réduction de 30 % des émissions de scope 3 par kilogramme de lait et de lactosérum d'ici à 2030. En 2020, les émissions résultant de la production de lait ne s'élevaient qu'à 1,17 kilogramme de CO<sub>2</sub>e par kilogramme de lait, tandis que l'impact de la production de lait des associés-coopérateurs s'élevait à 1,15 kilogramme de CO<sub>2</sub>e par kilogramme.

#### Tableau ESG 1.1 Émissions de gaz à effet de serre\* (millions de kg)

##### CO<sub>2</sub>e de scope 1

|   | 2020       | 2019       | 2018       | 2017       | 2016       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Opérations                              | 381        | 366        | 400        | 408        | 388        |
| Transport                               | 93         | 97         | 90         | 84         | 86         |
| <b>Total CO<sub>2</sub>e de scope 1</b> | <b>474</b> | <b>463</b> | <b>490</b> | <b>492</b> | <b>474</b> |

##### CO<sub>2</sub>e de scope 2

|   |            |            |            |            |            |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Total CO<sub>2</sub>e de scope 2 – méthode basée sur le marché**</b> | <b>277</b> | <b>399</b> | <b>456</b> | <b>438</b> | <b>466</b> |
| <i>Scope 2 - méthode basée sur l'emplacement</i>                        | <i>237</i> | <i>274</i> | <i>263</i> | <i>313</i> | <i>334</i> |

##### CO<sub>2</sub>e de scope 3

###### Émissions des exploitations :

|  |        |        |        |        |        |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Émissions relatives à la production de lait et aux activités et processus des exploitations*** | 16 499 | 16 380 | 16 406 | 16 666 | 16 603 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|

###### Émissions relatives aux biens et services achetés :

|            |       |       |       |       |       |
|------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Lactosérum | 1 133 | 1 032 | 1 162 | 1 002 | 1 117 |
| Emballages | 396   | 384   | 383   | 384   | 433   |
| Transport  | 306   | 312   | 326   | 345   | 359   |
| Opérations | 145   | 135   | 134   | 131   | 132   |

|   |               |               |               |               |               |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Total CO<sub>2</sub>e de scope 3</b> | <b>18 479</b> | <b>18 243</b> | <b>18 411</b> | <b>18 528</b> | <b>18 644</b> |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|

|                              |               |               |               |               |               |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Total CO<sub>2</sub>e</b> | <b>19 230</b> | <b>19 105</b> | <b>19 357</b> | <b>19 458</b> | <b>19 584</b> |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|

|  |               |               |               |               |               |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <i>Total CO<sub>2</sub>e – méthode basée sur l'emplacement</i> | <i>19 176</i> | <i>18 977</i> | <i>19 156</i> | <i>19 337</i> | <i>19 456</i> |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|

#### Émissions de CO<sub>2</sub>e en 2020 (millions de kg)



- Émissions de scope 3 des exploitations 86 %
- Émissions de scope 3 relatives aux biens et services achetés 10 %
- CO<sub>2</sub>e de scope 1 : 3 %
- CO<sub>2</sub>e de scope 2 : 1 %

#### Émissions de CO<sub>2</sub>e en 2019 (millions de kg)



- Émissions de scope 3 des exploitations 86 %
- Émissions de scope 3 relatives aux biens et services achetés 10 %
- CO<sub>2</sub>e de scope 1 : 2 %
- CO<sub>2</sub>e de scope 2 : 2 %



#### Méthodes comptables

Les émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en CO<sub>2</sub>e et sont regroupées en trois catégories.

##### Calcul des équivalents CO<sub>2</sub>

Les gaz à effet de serre sont des gaz qui contribuent au réchauffement climatique par l'absorption des radiations infrarouge. Outre le célèbre dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), il existe principalement deux autres gaz à effet de serre associés à la production laitière : l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) et le méthane (CH<sub>4</sub>). Afin de calculer le total des émissions de gaz à effet de serre (l'empreinte carbone) d'Arla, les différentes émissions de GES sont converties en équivalents dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e). La conversion des différents gaz traduit leur potentiel global de réchauffement.

La force des différents gaz est prise en considération selon les calculs suivants (sur la base du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC\*\*\*\*, Changement climatique 2013) :

1 kg de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) = 1 kg de CO<sub>2</sub>e  
 1 kg de méthane (CH<sub>4</sub>) = 28 kg de CO<sub>2</sub>e  
 1 kg d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) = 265 kg de CO<sub>2</sub>e

La majorité des émissions d'Arla sont du méthane (produit, p. ex., par la digestion des vaches) et de l'oxyde nitreux (provenant, p. ex., des engrais et du lisier utilisés sur les exploitations ou de l'entreposage de lisier).

\* Du fait de notre politique de retraitement et de nos objectifs scientifiques, les chiffres historiques sont retraités tous les cinq ans. Pour en savoir plus, voir la note 3.5.

\*\* En 2020, Arla est passée aux rapports basés sur le marché. Pour en savoir plus, voir page 124.

\*\*\* Émissions de scope 3 des exploitations faisant l'objet d'une assurance modérée en 2020.

\*\*\*\* Le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les théories scientifiques relatives au changement climatique.

## Chiffres environnementaux

### 1.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (CO<sub>2</sub>e)



#### Méthodes comptables (suite)

Les émissions de gaz à effet de serre sont classées en trois catégories, selon l'endroit où elles sont produites tout au long de la chaîne de valeur et selon le contrôle que l'entreprise exerce sur elles.

#### Scope 1 – Toutes les émissions directes

Les émissions de scope 1 se rapportent aux activités sur lesquelles l'entreprise dispose d'un contrôle direct. Cela comprend le transport à l'aide des véhicules d'Arla et les émissions directes des sites et installations de production d'Arla. Les émissions de scope 1 sont calculées conformément à la méthodologie définie dans la norme d'entreprise Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol), en appliquant des facteurs d'émission aux données d'activité spécifiques d'Arla.

#### Scope 2 – Émissions indirectes

Les émissions de scope 2 comprennent les émissions indirectes résultant des achats d'énergie d'Arla, c'est-à-dire l'électricité ou les énergies de chauffage. Les émissions de scope 2 sont calculées conformément à la méthodologie définie dans la norme d'entreprise Greenhouse Gas Protocol, en appliquant des facteurs d'émission aux données d'activité spécifiques de l'entreprise. En 2020, Arla a adopté une méthode de calcul des émissions de scope 2 basée sur le marché, qui remplace la méthode de rapportage basée sur l'emplacement, et a mis à jour le référentiel de 2015. L'approche d'allocation basée sur le marché reflète les émissions provenant de l'électricité et des autres instruments contractuels spécifiques achetés par Arla et qui peuvent différer de l'électricité et des autres sources d'énergie moyennes produites dans un pays spécifique. Cela permet à Arla d'acheter de l'électricité et d'autres instruments contractuels qui émettent moins de gaz à effet de serre que la moyenne du pays. Conformément au GHG Protocol, Arla communique les émissions de scope 2 selon la méthode de calcul basée sur le marché et l'emplacement (ou double méthode de calcul).

#### Scope 3 – Toutes les autres émissions indirectes

Les émissions de scope 3 sont les émissions provenant de sources qu'Arla ne possède ou ne contrôle pas directement. Celles-ci comprennent les émissions provenant des biens et services achetés (par exemple, le lait, les emballages et le transport achetés aux fournisseurs), mais aussi le traitement des déchets sur les sites (par exemple, le recyclage ou l'incinération).

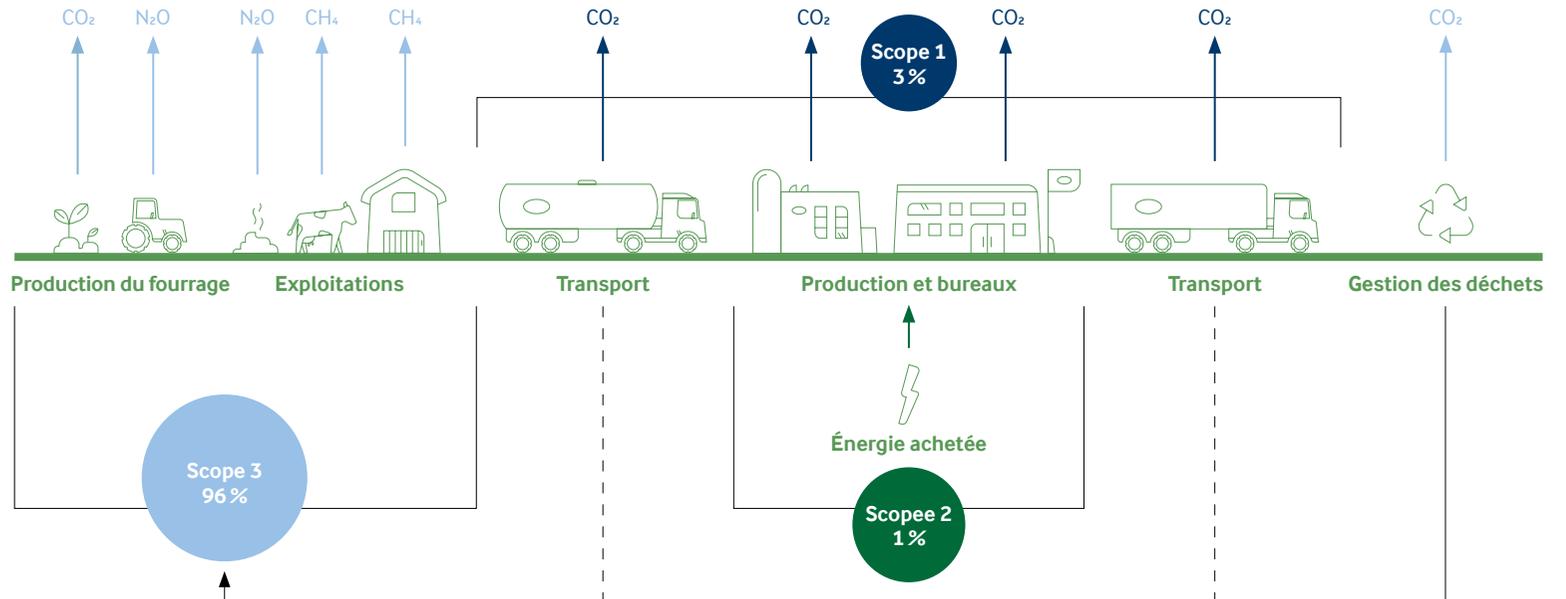
Les émissions de scope 3 du lait cru sont calculées conformément aux directives de la Fédération internationale du lait relatives à l'empreinte carbone des produits laitiers (FIL 2015). Les émissions relatives au lait cru comprennent toutes les émissions produites dans l'exploitation (par exemple, par la digestion des vaches, l'utilisation du lisier, l'azote, l'utilisation de diesel pour la culture fourragère et les sols tourbeux) et hors exploitation (par exemple, les aliments importés, la production et le transport des engrais). La majorité des agriculteurs Arla communiquent chaque année des données climatiques. Le chiffre des émissions relatives au lait cru indiqué dans ce rapport est une émission moyenne par kilogramme de lait, calculée sur la base des données climatiques soumises par les agriculteurs et qui ont été validées par des experts climatiques externes, multipliée par le volume total du lait d'Arla. Les exploitations visitées par des experts climatiques

externes sont statistiquement représentatives de l'ensemble des exploitations d'Arla.

Les émissions de scope 3 provenant du lactosérum, des déchets sur les sites, de l'emballage, du transport par des tiers et de l'extraction des carburants sont calculées en appliquant des facteurs d'émission aux données d'activité spécifiques d'Arla. En 2020, Arla a élargi le périmètre du rapport pour les fournisseurs d'emballages et de transport. Celui-ci prend désormais en compte 100 % des dépenses effectuées auprès de ces fournisseurs (les années précédentes, le rapport en couvrait environ 95 %). Arla collecte des données auprès des fournisseurs de transport et d'emballage représentant au minimum 95 % des dépenses, et sur la base des données recueillies, les émissions sont mises à l'échelle pour atteindre 100 %.

Selon la quantification de l'impact sur le climat total d'Arla en 2020, les émissions de scope 1 et 2 représentaient respectivement 3 et 1 % des émissions totales. Les émissions de scope 3 représentaient 96 % de l'impact sur le climat total d'Arla. La production laitière dans les exploitations (comprenant, parmi de nombreux facteurs, le méthane émis par les vaches et les émissions liées à l'alimentation animale et à son transport) représentait 86 % des émissions totales. Les facteurs d'émission des transports et des processus opérationnels et d'emballage sont obtenus auprès de Sphera, une société de conseil de premier plan. Les facteurs d'émission sont mis à jour chaque année à partir de l'ensemble de données complet le plus récent pour la même année, en l'occurrence 2017. Les facteurs d'émission des exploitations sont obtenus auprès de 2.0 LCA Consultants, une société de conseil danoise composée d'universitaires.

#### D'où viennent nos émissions ?



## Chiffres environnementaux

### 1.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (CO<sub>2</sub>E)



#### Incertitudes et estimations

En 2020, 93 % des associés-coopérateurs actifs d'Arla, couvrant plus de 96 % du volume de lait d'Arla, ont rempli un questionnaire détaillé sur le climat (les associés-coopérateurs reçoivent une prime incitative de 1,0 centime EUR/kg de lait pour répondre à l'enquête). La validation externe des données de l'enquête a été légèrement retardée en raison de la pandémie de Covid-19 et a englobé 59 % des associés-coopérateurs ayant communiqué leurs données dans le cadre du programme Check Climat. Depuis 2020, les associés-coopérateurs doivent appliquer les directives du programme Check Climat une fois par an sur la base des données de leur dernier exercice financier. Cela peut varier d'une exploitation à l'autre en fonction de la période couverte par leur exercice (de janvier à décembre ou de juillet à juin, par exemple). De ce fait, les chiffres contenus dans le rapport annuel ne se fondent pas nécessairement sur des données d'exploitation couvrant une même période.

La méthodologie pour mesurer les émissions au niveau des exploitations est appelée à évoluer au fil du temps. Pour l'heure, les facteurs qui peuvent potentiellement réduire les émissions totales nettes, comme le stockage du carbone des exploitations et la modification de l'utilisation des terres, ne sont pas inclus. Le référentiel évoluera donc pour refléter les évolutions importantes de la méthodologie. Le facteur d'émission lié au lactosérum acheté en externe est resté à 1,0, ce qui constitue une estimation prudente (Flysjö, 2012).

Une autre incertitude entoure la collecte des données concernant l'emballage et le transport auprès de nos fournisseurs. Chaque année, Arla adresse à ses fournisseurs des demandes détaillées afin qu'ils communiquent les données nécessaires, ainsi qu'un mode d'emploi quant à la manière de remplir la documentation afférente. La saisie manuelle de données provenant de différentes sources représente un risque en matière de qualité des données. Pour minimiser les risques de déclaration erronée, un processus interne rigoureux de validation en deux étapes est en place.

## Chiffres environnementaux

### 1.2 PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



#### Augmentation de la part des énergies renouvelables

L'utilisation de l'énergie, notamment le chauffage et l'électricité, sur les sites d'Arla contribue au changement climatique, à l'épuisement des ressources non renouvelables et à la pollution. Par conséquent, le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables est également l'un des leviers incontournables pour réaliser les ambitions d'Arla en matière de climat et réduire notre empreinte carbone résultant des émissions de scopes 1 et 2.

Si Arla appliquait autrefois la méthode comptable basée sur l'emplacement pour dresser le bilan en termes d'énergies renouvelables, elle a adopté en 2020 la méthode comptable basée sur le marché à cet égard.

En 2016-2019, Arla a acheté un certain nombre de certificats verts sans en tenir compte dans les chiffres, de sorte que seuls ceux de 2020 figurent dans le tableau ESG 1.2. La part des énergies renouvelables s'est élevée à 31 % en 2020, impactée positivement par l'augmentation des achats d'électricité verte, qui ont à leur tour été compensés par un manque d'approvisionnement en biogaz dans nos installations Arla Foods Ingrédients au Danemark.

Conformément à notre stratégie environnementale à long terme, de nouveaux objectifs et initiatives sont en cours d'élaboration afin de modifier le futur mix énergétique.

#### Tableau ESG 1.2 Énergie achetée pour la production (1 000 MWh)

|   | 2020         | 2019        | 2018        | 2017        | 2016        |
|---|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Sources non renouvelables :</b>  |              |             |             |             |             |
| Gaz naturel, carburant et gaz   | 1 816        | -           | -           | -           | -           |
| Électricité   | 626          | -           | -           | -           | -           |
| Chauffage urbain  | 5            | -           | -           | -           | -           |
| <b>Sources renouvelables :</b>  |              |             |             |             |             |
| Biogaz et biomasse  | 559          | -           | -           | -           | -           |
| Chauffage urbain  | 119          | -           | -           | -           | -           |
| Électricité   | 432          | -           | -           | -           | -           |
| <b>Consommation réelle totale</b>   | <b>3 557</b> | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    |
| <b>Part des énergies renouvelables (%) - méthode basée sur le marché*</b> | <b>31 %</b>  | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    | <b>-</b>    |
| <i>Part des énergies renouvelables - méthode basée sur l'emplacement</i>  | <i>35 %</i>  | <i>33 %</i> | <i>27 %</i> | <i>24 %</i> | <i>21 %</i> |

\* En 2020, Arla a adopté la méthode comptable basée sur le marché et les chiffres de 2020 reposent sur cette nouvelle méthode. La part des énergies renouvelables sur la base des moyennes nationales (méthode basée sur l'emplacement) était de 35 % en 2020 et figure sur une ligne distincte.



#### Méthodes comptables

Les énergies utilisées dans le processus de production se composent de combustibles et d'électricité renouvelables et fossiles. L'énergie renouvelable est une énergie issue de sources renouvelables pouvant être naturellement reconstituées, telles que le soleil, le vent, l'eau, la biomasse et la chaleur géothermique. Depuis 2020, Arla mesure et rapporte les émissions selon une méthode de calcul basée sur le marché et tient compte de l'achat d'électricité verte par accord contractuel dans le calcul de la part des énergies renouvelables. L'électricité renouvelable achetée auprès de sources nationales est évaluée chaque année sur la base des chiffres relatifs au mix électrique national fournis par Sphera, un cabinet de conseil qui collecte, évalue et analyse les données sur les émissions en se fondant sur les preuves scientifiques les plus récentes. Pour calculer la part des énergies renouvelables, la consommation totale d'énergie renouvelable est divisée par la consommation totale d'énergie de l'entreprise.

Certains sites d'Arla produisent de l'énergie et vendent l'énergie excédentaire, c'est-à-dire de l'électricité et de l'énergie de chauffage. L'énergie vendue n'a pas été déduite dans le calcul de la part des énergies renouvelables.



#### Incertitudes et estimations

Les données présentées dans le tableau ESG 1.2 sont recueillies chaque mois auprès de nos sites. Les données relatives à la consommation d'énergie reposent principalement sur les informations de facturation et des relevés de compteur effectués sur chaque site, il y a donc très peu d'incertitude concernant ces chiffres. Arla ne tient pas compte des pertes énergétiques, c'est pourquoi le montant total de l'énergie achetée est incluse dans les chiffres.

## Chiffres environnementaux

### 1.3 DÉCHETS



#### Réduction des déchets solides

Les déchets qui ne peuvent pas être récupérés grâce au recyclage, à la réutilisation ou au compostage affectent l'environnement. Arla cherche continuellement à augmenter l'efficacité de sa production sur ses sites, réduisant les déchets tout au long de la chaîne de production et logistique, et collaborant avec des prestataires de gestion des déchets afin de les réduire et d'en améliorer la gestion.

En 2020, le volume des déchets solides a diminué pour atteindre 32 975 tonnes, contre 33 713 tonnes l'an dernier.

En 2005, Arla s'est fixé comme objectif de produire zéro déchets destinés à l'enfouissement d'ici 2020. Le volume des déchets destinés à l'enfouissement est passé à 1 204 tonnes, contre 988 tonnes l'an dernier. Arla n'a pas atteint son objectif pour 2020 en raison de l'expansion des marchés internationaux, sur lesquels le traitement des déchets est moins développé.

**Tableau ESG 1.3 Déchets solides**  
(Tonnes)

|   | 2020          | 2019          | 2018          | 2017          | 2016          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Déchets recyclés  | 21 402        | 21 651        | 20 233        | 19 699        | 18 997        |
| Déchets destinés à l'incinération avec valorisation énergétique | 8 991         | 10 011        | 12 546        | 11 088        | 11 264        |
| Déchets destinés à l'enfouissement                              | 1 204         | 988           | 933           | 897           | 1 015         |
| Déchets dangereux   | 1 378         | 1 063         | 888           | 924           | 916           |
| <b>Total</b>  | <b>32 975</b> | <b>33 713</b> | <b>34 600</b> | <b>32 608</b> | <b>32 192</b> |

#### Déchets solides, 2020



- Déchets recyclables 65 %
- Déchets destinés à l'incinération 27 %
- Déchets destinés à l'enfouissement 4 %
- Déchets dangereux 4 %

#### Déchets solides, 2019



- Déchets recyclables 64 %
- Déchets destinés à l'incinération 30 %
- Déchets destinés à l'enfouissement 3 %
- Déchets dangereux 3 %



#### Méthodes comptables

Les déchets solides désignent les matériaux issus de la production qui ne sont plus destinés à leur utilisation initiale et qui doivent être valorisés (recyclés, réutilisés ou compostés par exemple) ou non valorisés (mis en décharge). Ces déchets comprennent les déchets d'emballage, les déchets dangereux et autres déchets non dangereux. Pour assurer le suivi de l'objectif « zéro déchet à la décharge », Arla collecte chaque mois des données de tous les sites sur lesquels elle exerce un contrôle.



#### Incertitudes et estimations

À l'heure actuelle, Arla communique uniquement les informations concernant les déchets solides dans le tableau ESG 1.3. En général, les chiffres relatifs aux déchets solides et les méthodes de traitement des déchets ont été fournis par le fournisseur de solutions de gestion des déchets, structurés conformément aux réglementations européennes et locales. Cependant, les déchets solides ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des déchets d'Arla. Les autres types de déchets sont les produits résiduels et autres boues. Arla avait envisagé de rendre compte des chiffres d'exploitation totaux relatifs aux déchets à partir de 2020. Cependant, une analyse approfondie a révélé sur les sites d'Arla un défaut de normalisation des méthodes de collecte, d'organisation et de contrôle des données liées aux déchets résiduels et autres boues. Par conséquent, la communication des chiffres complets relatifs aux déchets d'exploitation sera reportée à 2021.

## Chiffres environnementaux

### 1.4 BIEN-ÊTRE ANIMAL



#### Objectif partiellement atteint en matière de bien-être animal

Le bien-être animal est une priorité absolue pour nos associés-coopérateurs et pour Arla en tant qu'entreprise. Depuis 2020, les associés-coopérateurs Arla doivent rendre compte chaque trimestre du bien-être de leurs vaches par l'intermédiaire du programme Arlagården®, en divulguant des informations notamment sur le logement, le pâturage, les soins de santé et le bien-être général de leurs vaches (jusqu'en 2019, les associés-coopérateurs communiquaient ces chiffres sur une base volontaire dans le cadre du programme Arlagården® Plus). Les chiffres communiqués sont vérifiés régulièrement par un cabinet d'audit et d'assurance qualité de premier plan spécialisé dans le bien-être animal. Pour en savoir plus, voir page 35.

Le bien-être animal revêt plusieurs dimensions et Arla vise à mesurer et à rendre compte en externe de ses aspects les plus importants. En 2020, les audits réalisés dans les exploitations ont été retardés en raison de la pandémie de Covid-19 et du processus complexe d'harmonisation de la procédure d'audit dans tous les pays associés-coopérateurs. Par conséquent, les résultats de l'auto-évaluation trimestrielle par les associés-coopérateurs seront communiqués en externe dans le rapport annuel 2021 une fois la vérification externe requise terminée. Arla s'engage à rendre compte des mesures les plus importantes pour décrire et améliorer le bien-être des animaux : la proportion de vaches en bon état corporel, de vaches propres, de vaches mobiles et de vaches sans lésions. Arla communiquera également le ratio d'agriculteurs audités qui se conforment à nos normes de bien-être animal.

En 2020, les indicateurs suivants ont été communiqués (voir les définitions et méthodes comptables ci-dessous) :

- Pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal
- Audits dans les exploitations
- Nombre de cellules somatiques

En 2020, le pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte du bien-être de leurs animaux est passé à 100 %, contre 89 % en 2019. Ce résultat fait suite à la décision de rendre obligatoire la communication d'informations sur le bien-être animal dans le cadre du programme Arlagården®. Le nombre moyen de cellules somatiques dans les régions où Arla exerce ses activités a diminué de 1 %, atteignant 194 000 cellules/ml (contre 196 000 cellules/ml l'an dernier). Le pourcentage de visites d'audit a été plus faible en 2020 (23 % contre 39 % en 2019) en raison de la pandémie de Covid-19 et de la procédure d'harmonisation de l'audit. Cependant, toutes les exploitations considérées comme à haut risque en termes de bien-être animal ont fait l'objet d'un audit en 2020.

#### Définitions

##### Pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal

Le pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal correspond au nombre d'associés-coopérateurs qui ont soumis leurs réponses au questionnaire à remplir obligatoirement dans le cadre du programme Arlagården® (Arlagården® Plus en 2018-2019), y compris les questions sur le bien-être animal pour le quatrième trimestre d'une année donnée, par rapport au nombre total d'associés-coopérateurs actifs au cours de la même année.

##### Audits dans les exploitations

Les audits dans les exploitations représentent le nombre d'audits standard et autres, y compris les visites aléatoires des exploitations au cours d'une année donnée, par rapport au nombre total d'associés-coopérateurs Arla.

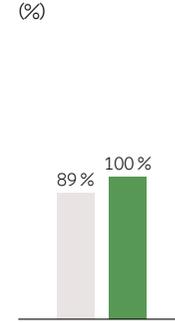
##### Nombre de cellules somatiques

Les cellules somatiques contenues dans le lait sont principalement des globules blancs. Un nombre élevé de cellules somatiques indique une inflammation (mastite) du pis de la vache, source de douleur et de stress pour celle-ci, sans compter qu'il affecte la qualité du lait.

Tableau ESG 1.4 Indicateurs de bien-être animal

|  | 2020  | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|-------|------|------|------|------|
| Associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal (%) | 100 % | 89 % | 82 % | -    | -    |
| Audits dans les exploitations (%)                                | 23 %  | 39 % | 50 % | 36 % | 36 % |
| Nombre de cellules somatiques (1 000 cellules/ml)                | 194   | 196  | 198  | 194  | -    |

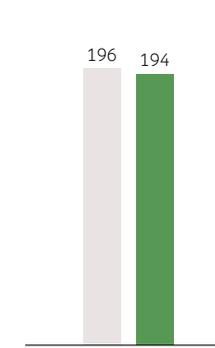
#### Pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal (%)



#### Pourcentage d'audits (%)



#### Nombre de cellules somatiques (1 000 cellules/ml)



■ 2019 ■ 2020



#### Méthodes comptables

##### Pourcentage d'associés-coopérateurs rendant compte sur le bien-être animal

Depuis 2020, tous les associés-coopérateurs sont tenus de rendre compte trimestriellement du bien-être de leurs troupeaux en répondant à un questionnaire dans le portail de données Arlagården®. Les associés-coopérateurs ne saisissant pas leurs données avant la date limite et après avoir reçu un rappel assumeront eux-mêmes les coûts de l'audit.

##### Audits dans les exploitations

Les conditions de bien-être animal dans les exploitations d'Arla sont régulièrement auditées. Les audits sont menés par une partie externe et sont effectués sans frais pour les agriculteurs, à condition que ceux-ci transmettent leurs données dans les délais impartis. Les exploitations au Danemark, en Suède, en Allemagne et en Europe centrale sont auditées tous les trois ans, tandis que les exploitations au Royaume-Uni sont auditées tous les 18 mois (conformément à la réglementation locale). Dans certains cas, un agriculteur peut faire l'objet de plusieurs audits au cours d'une même année civile.

##### Nombre de cellules somatiques :

Arla contrôle le nombre de cellules somatiques en analysant le lait au niveau des tanks à lait à chaque collecte dans les exploitations. Les niveaux sont continuellement communiqués afin de préserver la qualité du lait. Le nombre indiqué dans ce document est une moyenne pondérée de l'ensemble de la collecte de lait d'Arla au cours d'une année donnée. Le nombre de cellules somatiques est communiqué par plusieurs laboratoires dans les pays de nos associés-coopérateurs. Les nombres de cellules somatiques sont invariablement faibles sur tous les marchés.



#### Incertitudes et estimations

Le nombre de cellules somatiques au Royaume-Uni comprend le nombre de cellules somatiques pour les exploitants sous contrat ainsi que les associés-coopérateurs. Cependant, ce chiffre n'a aucun réel impact sur le nombre total de cellules somatiques pour 2020.

## Données sociales

### 2.1 ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)



#### Augmentation des ETP en raison de l'internalisation, de l'expansion à l'international et de la pandémie de COVID-19

Les ressources humaines constituent l'atout le plus précieux d'Arla. Il est donc essentiel de savoir comment le groupe utilise ces ressources d'un point de vue géographique et temporel. Le nombre d'employés est mesuré en équivalents temps plein (ETP). Le nombre total d'ETP a augmenté de 4,4 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique notamment par l'internalisation et l'expansion sur les marchés internationaux, y compris l'internalisation des tâches administratives aux Émirats arabes unis et en Oman, mais également par les effets de l'acquisition de l'activité fromagère de Mondeléz International au Moyen-Orient en 2019. L'augmentation du nombre d'ETP au Danemark peut être attribuée à l'expansion de l'activité Arla Foods Ingredients, tandis que

l'internalisation des activités de distribution a contribué à l'augmentation du nombre d'ETP au Royaume-Uni. En 2020, les sites de production, en particulier au Royaume-Uni et en Suède, ont temporairement augmenté le nombre d'ETP afin de maintenir la stabilité de la production malgré la pandémie de Covid-19.

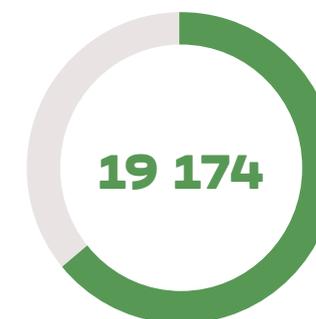
Au cours des cinq dernières années, le niveau d'ETP est resté relativement stable. Cependant, il témoigne d'un déplacement des ETP depuis les principaux pays d'Europe vers les marchés internationaux, notamment le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ce résultat s'inscrit dans la droite lignée du plan stratégique d'Arla visant à accroître ses activités en dehors de l'Europe, dans des régions où les perspectives de croissance sont plus prometteuses.

#### Équivalents temps plein répartis par type d'employé, 2020



■ Employés cols bleus 64 %  
■ Employés cols blancs 36 %

#### Équivalents temps plein répartis par type d'employé, 2019



■ Employés cols bleus 64 %  
■ Employés cols blancs 36 %

Tableau ESG 2.1 Équivalents temps plein

|                               | 2020          | 2019          | 2018          | 2017          | 2016          |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Danemark                      | 7 350         | 7 258         | 7 264         | 7 069         | 6 956         |
| UK                            | 3 761         | 3 407         | 3 387         | 3 477         | 3 532         |
| Suède                         | 3 114         | 2 977         | 3 001         | 3 029         | 3 175         |
| Allemagne                     | 1 632         | 1 681         | 1 759         | 1 809         | 1 780         |
| Arabie saoudite               | 970           | 952           | 965           | 1 009         | 895           |
| Pologne                       | 529           | 511           | 463           | 433           | 425           |
| Amérique du Nord              | 479           | 477           | 502           | 496           | 477           |
| Pays-Bas                      | 351           | 339           | 327           | 320           | 313           |
| Finlande                      | 336           | 319           | 325           | 325           | 321           |
| Autres pays                   | 1 498         | 1 253         | 1 197         | 1 006         | 891           |
| <b>Équivalent temps plein</b> | <b>20 020</b> | <b>19 174</b> | <b>19 190</b> | <b>18 973</b> | <b>18 765</b> |



#### Méthodes comptables

Les ETP désignent les heures de travail contractuelles d'un employé par rapport à un contrat à temps plein au même poste et dans le même pays. Le nombre d'équivalents temps plein est utilisé pour mesurer la main-d'œuvre active comptabilisée dans les postes à temps plein. Un ETP de 1,0 équivaut à un travailleur à temps plein, tandis qu'un ETP de 0,5 équivaut à la moitié de la charge de travail totale.

Le nombre moyen d'ETP indiqué à la note 1.2 des états financiers consolidés et à la note 2.1 de l'ESG est un nombre moyen calculé pour chaque entité juridique au cours de l'année sur la base des mesures prises à la fin de chaque trimestre.

Tous les employés, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, sont inclus dans le chiffre ETP. Les employés en congé de longue durée, par exemple en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, en sont exclus.

La majorité des employés de production et de logistique sont classés dans la catégorie des « cols bleus », tandis que les employés exerçant des fonctions commerciales et administratives sont classés dans la catégorie des « cols blancs ». Le rapport entre les cols blancs et les cols bleus est calculé sur la base des ETP au 31 décembre.

Les données relatives aux employés sont traitées de manière centralisée, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le nombre d'ETP est communiqué en interne sur une base mensuelle. Pour améliorer la qualité des données, celles-ci sont validées par chaque entité juridique chaque trimestre par le biais du système de consolidation financière.

## Données sociales

### 2.2 RÉPARTITION HOMMES-FEMMES ET INCLUSION



#### Stabilité de la part des femmes au sein de la direction

Chez Arla, nous considérons que la répartition hommes-femmes est essentielle au succès de notre entreprise. Les politiques d'Arla ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agit de possibilités de promotion ou de rémunération, mais les femmes sont néanmoins sous-représentées parmi les cols bleus d'Arla et, dans une moindre mesure, parmi les cols blancs également.

Arla s'efforce de créer un milieu de travail comprenant une main-d'œuvre diversifiée, caractérisé par le respect mutuel et la confiance, qui promeut l'égalité des chances et permet aux collaborateurs de réaliser leur plein potentiel. Des politiques de diversité, d'inclusion et de lutte contre le harcèlement ont été mises en place pour traiter les problèmes éventuels de manière structurée, et une plateforme d'alerte permet aux employés de signaler tout type de harcèlement. Nos comités d'entreprise, aux niveaux local et mondial, contribuent également à s'assurer que les décisions relatives au lieu de travail sont prises dans l'intérêt de tous les collaborateurs et d'Arla. La répartition hommes-femmes du conseil d'administration est communiquée dans la note ESG 3.1.

#### Diversité hommes-femmes (tous les postes)

En 2020, la part d'ETP des femmes est restée stable (27 %) par rapport à 2019. Pour en savoir plus sur la manière dont Arla gère la question de la diversité, voir page 40.

#### Diversité hommes-femmes (à des postes de direction)

26 % des postes de direction ou de niveau supérieur étaient occupés par des femmes, un chiffre inchangé par rapport à l'an dernier.

#### Répartition hommes-femmes (dans l'équipe exécutive de gestion)

14 % des membres de l'équipe exécutive de gestion étaient des femmes, contre 29 % l'année dernière. Cette diminution s'explique par le départ de l'ancien directeur financier.

#### Répartition hommes-femmes, tous employés confondus, 2020



Femmes 27 %  
Hommes 73 %

#### Répartition hommes-femmes, tous employés confondus, 2019



Femmes 27 %  
Hommes 73 %

**Tableau ESG 2.2 Répartition hommes-femmes pour tous les employés**  
(tous employés confondus)

|                             | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|
| Pourcentage total de femmes | 27 % | 27 % | 27 % | 26 % | 26 % |

**Tableau ESG 2.2.b Répartition hommes-femmes (au sein de la direction)**

|   | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|
| Pourcentage de femmes à des postes de direction ou à des postes d'échelon supérieur | 26 % | 26 % | 23 % | 22 % | 22 % |

**Tableau ESG 2.2.c Répartition hommes-femmes dans l'équipe exécutive de gestion**

|  | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--|------|------|------|------|------|
| Proportion de femmes dans l'équipe exécutive de gestion (Executive Management Team, EMT) | 14 % | 29 % | 29 % | 29 % | 29 % |



#### Méthodes comptables

##### Diversité des genres (tous les employés)

La répartition hommes-femmes est définie comme la part des femmes occupant des ETP par rapport au total des ETP. La répartition hommes-femmes est calculée sur la base des ETP au 31 décembre 2020. Tous les cols blancs et les cols bleus sont concernés.

##### Répartition hommes-femmes (au sein de la direction)

La répartition hommes-femmes au sein de la direction correspond au rapport entre le nombre de femmes en ETP occupant des postes de direction ou de niveau supérieur, et le nombre total d'employés en ETP occupant des postes de direction ou de niveau supérieur.

##### Répartition hommes-femmes (dans l'équipe exécutive de gestion)

La répartition hommes-femmes au sein de la direction correspond au pourcentage de femmes au sein de l'équipe exécutive de gestion (EMT) au 31 décembre 2020.

## Données sociales

### 2.3 ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE HOMMES ET FEMMES



#### Stabilité de l'écart entre le salaire des hommes et le salaire des femmes

Payer un salaire égal pour un même travail, quel que soit le sexe, est une exigence de base pour une société éthique et responsable. Chez Arla, les hommes et les femmes qui font un même travail ou un travail équivalent perçoivent le même niveau de salaire. Ce principe est garanti grâce à des échelons de rémunération fixés pour toutes les catégories d'emplois.

L'objectif premier du rapport de rémunération hommes-femmes est de garantir un traitement équitable entre les sexes et d'indiquer à quel endroit les femmes sont représentées dans la hiérarchie de l'entreprise. Le salaire médian des hommes chez Arla était supérieur de 5 % au salaire médian des femmes en 2020, un chiffre qui n'a pas bougé par rapport à l'année précédente.

Tableau ESG 2.3 Rapport de rémunération hommes-femmes

|                                       | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|------|------|------|
| Rapport de rémunération hommes-femmes | 1,05 | 1,05 | 1,06 |



#### Méthodes comptables

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes correspond au salaire médian des hommes divisé par le salaire médian des femmes. Les salaires pris en compte dans le calcul comprennent les salaires de base contractuels, mais excluent les pensions et autres prestations.



#### Incertitudes et estimations

Les directives relatives à l'établissement de rapports en matière d'ESG émises par la Danish Financial Association et le Nasdaq recommandent d'inclure l'effectif total dans l'équation. Cependant, en raison des limites des données, nous communiquons uniquement le rapport de rémunération hommes-femmes parmi les cols blancs. On estime qu'inclure les cols bleus réduirait l'écart, étant donné que les hommes sont surreprésentés dans cette catégorie.

## Données sociales

### 2.4 ROTATION DES EMPLOYÉS



#### Roulement du personnel

Attirer et fidéliser les bonnes personnes est impératif pour la réussite de l'entreprise Arla. Le roulement du personnel indique les fluctuations de la main-d'œuvre. Le roulement est divisé en deux catégories : roulement volontaire (l'employé décide de quitter l'entreprise) et roulement involontaire (l'employé est licencié). Grâce à cette distinction, le roulement est un indicateur de rétention des talents chez Arla et indique également l'efficacité de nos opérations.

Le roulement du personnel a diminué pour atteindre 10 %, contre 12 % l'année précédente. Cette évolution s'explique par une diminution du roulement volontaire à 6 %, le niveau le plus bas jamais atteint au cours des cinq dernières années, et peut-être également par la pandémie de Covid-19. Les chiffres du roulement involontaire sont restés inchangés par rapport à l'an dernier (4 %).

Tableau ESG 2.4 Roulement du personnel

|                        | 2020        | 2019        | 2018        | 2017        | 2016        |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Roulement volontaire   | 6 %         | 8 %         | 8 %         | 8 %         | 9 %         |
| Roulement involontaire | 4 %         | 4 %         | 4 %         | 3 %         | 5 %         |
| <b>Roulement total</b> | <b>10 %</b> | <b>12 %</b> | <b>12 %</b> | <b>11 %</b> | <b>14 %</b> |



#### Méthodes comptables

Le roulement du personnel est calculé comme le rapport entre le nombre total d'employés quittant l'entreprise et le nombre total d'employés au cours de la même période. Ce nombre se rapporte au nombre d'employés et non au nombre d'ETP.

Le roulement est calculé en prenant en compte tous les employés sous contrat à durée indéterminée et inclut différents motifs de départ tels que les départs à la retraite, les licenciements et les démissions. Les départs sont inclus dans le calcul uniquement à compter du mois où la rémunération n'est plus versée (p. ex., certains employés ayant de l'ancienneté peuvent avoir droit au versement d'une rémunération pendant quelques mois après leur licenciement).

## Données sociales

### 2.5 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - NOMBRE DE RAPPELS DE PRODUITS



#### Réduction du nombre de rappels de produits

En tant qu'entreprise alimentaire mondiale, la sécurité alimentaire est fondamentale pour Arla. La principale responsabilité d'Arla est d'assurer que les consommateurs puissent manger et boire nos produits sans danger et que leur contenu soit clairement et convenablement indiqué sur les emballages. La sécurité alimentaire est également l'un de nos plus importants indicateurs vis-à-vis des consommateurs, garantissant que les produits d'Arla sont fabriqués et étiquetés conformément aux normes de qualité les plus strictes.

En 2020, le nombre de rappels de produits est tombé à 1, contre 4 l'année précédente. Arla s'engage à garantir que les produits sont sûrs à la consommation et travaille continuellement, tout au long de la chaîne de valeur, y compris avec les fournisseurs, pour ramener le nombre de rappels aussi près de zéro que possible. Tous les incidents liés à des produits doivent être traités en temps opportun afin de garantir la sécurité de nos consommateurs ainsi que la légalité, la qualité du produit et la protection de la marque (Arla ou marque de distributeur). La gestion d'un incident public de rappel respecte une procédure détaillée et normalisée. La gestion des incidents liés aux produits est également testée chaque année.

Tableau ESG 2.5 Rappels

|                   | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de rappels | 1    | 4    | 2    | 10   | 6    |



#### Méthodes comptables

Conformément aux normes de reporting ESG, les rappels de produits sont définis comme des rappels publics. Un rappel public est une action entreprise lorsque des produits présentent un risque important pour la sécurité alimentaire, l'intégrité juridique ou l'image de marque. Les rappels publics ne sont pertinents que lorsque les produits sont disponibles sur le marché auprès des consommateurs.

Les rappels publics sont signalés dès qu'ils surviennent, et un rapport d'incident doit être rédigé pour chaque incident dans les deux jours ouvrables suivant la première notification du problème. Le nombre total de rappels publics est publié chaque année.

## Données sociales

### 2.6 ACCIDENTS



#### Les accidents restent la priorité absolue

Arla dispose d'une chaîne de valeur longue et complexe et propose une grande variété d'emplois au sein de multiples régions géographiques. Nos collaborateurs sont essentiels au succès d'Arla et notre ambition est d'assurer à l'ensemble de nos employés des conditions de travail sûres et saines. Arla s'engage à tout mettre en œuvre pour prévenir les accidents, les blessures et les maladies professionnelles.

Une méthode systématique de définition des objectifs et de suivi est appliquée pour atténuer les risques et réduire les problèmes, dans le cadre d'une collaboration étroite et permanente avec les employés de toute l'organisation. Les accidents qui donnent lieu à des blessures peuvent être des accidents avec perte de temps (APT) ou sans perte de temps (accidents mineurs). Le nombre d'APT pour 1 million d'heures de travail est tombé à 5, contre 6 l'an dernier.

Tableau ESG 2.6 Accidents (pour 1 million d'heures de travail)

|                         | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|
| Fréquence des accidents | 5    | 6    | 8    | 10   | 11   |



#### Méthodes comptables

Les accidents se définissent comme tout événement soudain et imprévu provoquant des dommages corporels, une dégradation de l'état de santé, des dommages ou des pertes de biens, d'outillages, de matériaux ou une dégradation de l'environnement, ou encore la perte d'une perspective commerciale.

Un accident entraînant une perte de temps est un accident du travail subi par un employé au cours de ses activités professionnelles entraînant un arrêt de travail d'un ou plusieurs jours au cours des jours/périodes de travail prévus. Un accident est considéré comme un accident entraînant une perte de temps uniquement lorsque l'employé est incapable d'accomplir les tâches habituelles relatives à son poste, bénéficie d'un congé de rétablissement ou se voit confier des tâches modifiées pendant la période de rétablissement.

Tous les employés victimes d'une blessure ou d'une maladie relative à leur lieu de travail sont tenus d'en informer leur chef d'équipe/responsable dès que possible, quelle qu'en soit la gravité. Les employés de tous les sites ont accès à une application mobile leur permettant de signaler rapidement et facilement tout accident. Le signalement doit être effectué avant que la personne lésée ne quitte son travail. Les accidents déclarés une fois la journée de travail de la personne concernée terminée ne seront pas considérés comme des accidents du travail. Cependant, certains accidents pourraient ne pas être signalés. Le nombre d'accidents est communiqué chaque mois au Board of Directors et à l'équipe exécutive de gestion.

## Données de gouvernance

### 3.1 RÉPARTITION HOMMES-FEMMES AU SEIN DU BOARD OF DIRECTORS



#### Proportion de femmes inchangée par rapport à l'année dernière

La répartition hommes-femmes au sein du Board of Directors est importante, d'une part pour garantir la représentation des deux sexes à un haut niveau et, d'autre part, pour apporter une diversité de points de vue à l'entreprise. Garantir la répartition hommes-femmes au sein du Board of Directors est également une obligation légale au Danemark. Le conseil d'administration actuel se compose de 15 associés-coopérateurs, de trois représentants du personnel, de deux conseillers externes, mais seuls les représentants des associés-coopérateurs sont élus par le Board of Representatives lors de l'Assemblée générale. Quatre de ces 20 membres du Board of Directors sont des

femmes, soit un taux de 20 % de femmes et de 80 % d'hommes (chiffre inchangé par rapport à l'année dernière). Conformément à la section 99b de la Loi danoise sur les états financiers, seuls les membres élus par le Board of Representatives sont pris en compte pour définir la composition du Board of Directors. En 2020, deux des 15 associés-coopérateurs au sein du Board of Directors étaient des femmes, ce qui équivaut à une composition de 13 % de femmes et de 87 % d'hommes, des taux inchangés par rapport à l'exercice précédent. En 2019, Arla s'est fixé pour objectif d'atteindre, d'ici quatre ans, une représentation d'au moins 13 % de femmes au conseil d'administration.

**Tableau ESG 3.1 Répartition hommes-femmes au sein du Board of Directors**

|   | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|------|------|------|------|------|
| Part des femmes au sein du Board of Directors | 13 % | 13 % | 13 % | 12 % | 7 %  |



#### Méthodes comptables

Le rapport de répartition hommes-femmes est calculé à partir du nombre de membres élus du Board of Directors lors de l'Assemblée générale et exclut les

représentants des employés et les conseillers du Board of Directors.

## Données de gouvernance

### 3.2 PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL



#### La participation aux réunions reste élevée

La participation des membres aux réunions du Board of Directors garantit que tous les associés-coopérateurs d'Arla et les employés sont représentés lorsque des décisions stratégiques sont prises. Les membres du Board of Directors d'Arla sont fortement impliqués et, en règle générale, tous les membres du Board of Directors participent à toutes les réunions, à moins que des raisons de santé ne les en empêchent.

En 2020, la participation aux réunions du Board of Directors est passée à 99 %, contre 96 % l'an dernier. Les informations relatives aux membres du Board of Directors figurent aux pages 42 à 44.

**Tableau ESG 3.2 Participation aux réunions du Board of Directors**

|                    | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de réunions | 10   | 10   | 13   | 9    | 9    |
| Participation      | 99 % | 96 % | 99 % | 99 % | 98 % |



#### Méthodes comptables

Le taux de participation aux réunions du conseil est calculé par la somme des réunions du conseil auxquelles chaque membre du conseil a assisté par rapport au nombre total de participations possibles.

Le Board of Directors actuel est composé de trois représentants des employés, de deux conseillers externes et de 15 associés-coopérateurs. Les 20 membres du Board of Directors sont inclus dans le calcul de la participation aux réunions du BoD.

## Données de gouvernance

### 3.3 MÉTHODES COMPTABLES GÉNÉRALES

#### Éléments de préparation

Les données consolidées sur l'environnement, l'impact social et la gouvernance (ESG) sont basées sur des procédures de rapportage mensuelles et annuelles constantes. Les données consolidées sont conformes aux mêmes principes de consolidation que les états financiers consolidés, à moins qu'elles ne soient décrites séparément dans la section de définition de chaque note ESG. Toutes les données déclarées suivent la même période de rapportage que les états financiers consolidés.

#### Matérialité et périmètre du rapport

Lorsqu'elle présente les données ESG consolidées, la direction donne la priorité aux informations considérées comme utiles pour les parties prenantes ou bien dont les groupes professionnels ou les autorités recommandent de rendre compte.

Afin de déterminer les éléments importants pour ce rapport, une analyse de matérialité a été réalisée en 2017. Les consommateurs, les clients, les associés-coopérateurs, les organisations à but non lucratif et les institutions financières au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et en Allemagne ont pris part à l'analyse. Tous les groupes de parties prenantes ont participé à une enquête dans laquelle il leur était demandé de classer par ordre de priorité 22 domaines d'intérêt définis. Un groupe d'associations à but non lucratif a également été interrogé afin de mieux appréhender leurs points de vue et opinions. Ces résultats ont permis non seulement de hiérarchiser les activités du groupe, mais également d'améliorer les processus de communication et d'élargir le périmètre du rapport. Le climat, la sécurité alimentaire et le bien-être animal sont les domaines prioritaires identifiés à partir des résultats de l'analyse de matérialité et du suivi constant des préférences des consommateurs. Le recyclage et les déchets, la transparence et la responsabilité des entreprises ont également été placés en tête des priorités des parties prenantes d'Arla. L'analyse de matérialité a fait l'objet d'une mise à jour sommaire en 2020 et ses conclusions sont restées inchangées par rapport à l'analyse de 2017.

Les chiffres figurant dans la section des données ESG consolidées ont été sélectionnés sur la base de l'analyse de matérialité, mais prennent également en compte la maturité des données afin de garantir une qualité élevée des données pour chaque ICP. Dans certains cas, les capacités actuelles de suivi ou de collecte des données ne permettent pas d'obtenir une qualité de données suffisante pour répondre aux normes de publication les plus élevées, bien que les chiffres puissent revêtir une importance significative pour les parties prenantes. Dans ces cas, les mesures nécessaires visant à améliorer le suivi et la collecte des données ont été initiées et il est prévu d'étendre le rapportage ESG en 2021 et au-delà.

Cette section repose sur les principes et les recommandations de la Danish Finance Society/CFA Society Denmark, de la FSR - Danish Auditors, et du Nasdaq, publiés dans le livret des directives d'établissement de rapports ESG en 2019. Lorsque la maturité et la disponibilité des données le permettaient, les chiffres ESG recommandés ont été ajoutés à cette section. Au cours des prochaines années, il est prévu d'élargir le périmètre du rapport afin de respecter pleinement les meilleures pratiques en matière de rapportage ESG.

Les priorités susmentionnées se retrouvent tout au long du rapport annuel : Le bien-être animal (page 35), les principes de gouvernance (page 38-39) et les politiques de diversité (page 40) sont amplement détaillés dans le rapport de gestion. Dans cette section, les définitions, les données et les politiques comptables relatives aux émissions de gaz à effet de serre d'Arla (note 1.1), au bien-être animal (note 1.4), à la sécurité alimentaire (note 2.5), aux déchets et au recyclage (note 1.3) et à la diversité (notes 2.2 et 2.3) sont détaillées, afin de favoriser la transparence et la responsabilisation au cœur des activités d'Arla.

Les ICP environnementaux (note 1.1-1.3) comprennent les données de tous les sites de production et logistiques, ce qui, avec le lait, la manutention externe des déchets, le transport externe et l'emballage, regroupe toutes les activités matérielles de la chaîne de valeur d'Arla. L'impact environnemental relatif aux bureaux, aux voyages d'affaires et à d'autres activités moins matérielles n'a pas été inclus dans le chiffre total des émissions. Ce périmètre s'applique également à l'ICP relatif aux accidents, note 2.6. Toutefois, les accidents survenus au sein des sièges sociaux au Danemark, au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne ont également été inclus.

#### Chiffres de comparaison

Conformément aux directives de rapportage ESG, les données environnementales sont présentées en valeur absolue afin de permettre leur comparabilité. Le cas échéant, les progrès réalisés vers les objectifs internes d'Arla communiqués précédemment sont inclus. Les référentiels et les chiffres de comparaison sont retraités selon la politique de retraitement d'Arla. Par défaut, les émissions de référence d'Arla sont révisées tous les cinq ans à partir de l'année de référence cible (2020, 2025, 2030), si aucun changement structurel ou méthodologique significatif ne justifie un nouveau calcul au préalable. Tous les cinq ans, Arla détermine si les changements structurels (par exemple, les acquisitions ou les cessions) des années précédentes atteignent le seuil d'importance lorsque ces changements sont additionnés de manière cumulative. Chaque année, Arla détermine si les changements structurels de l'année en cours atteignent le seuil d'importance (voir ci-dessous) de manière individuelle ou cumulée.

Un seuil est défini pour chaque objectif scientifique :

- Scope 1 et 2 : 5 % de variation par rapport à l'année de référence
- Scope 3 par kilogramme de lait : 3 % de variation par rapport à l'année de référence
- Chaque fois que les émissions de référence sont recalculées en raison de changements structurels importants dans l'entreprise (tels que définis ci-dessus), les chiffres historiques sont également recalculés et communiqués aux côtés des chiffres historiques d'émissions non recalculés (réels). Le lecteur pourra ainsi mieux comprendre les émissions réelles d'Arla chaque année. Les autres ICP ESG communiqués en externe ne sont retraités que lorsque des erreurs significatives sont découvertes dans les rapports des années précédentes. Le caractère significatif des erreurs est déterminé au cas par cas.

Conformément à la politique de retraitement et aux objectifs scientifiques, Arla a retraité le référentiel en 2020 principalement en raison du basculement vers une méthode de calcul basée sur le marché.

# RAPPORT D'ASSURANCE DE SYNTHÈSE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À L'ATTENTION DES PARTIES PRENANTES D'ARLA FOODS AMBA

À la demande de la direction d'Arla Foods Amba (ci-après Arla), nous avons effectué une mission d'assurance limitée raisonnable de synthèse sur la base des données environnementales, sociales et de gouvernance (ci-après ESG) contenues dans le rapport annuel pages 121-133 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Au terme de notre mission d'assurance, nous concluons si les informations contenues dans les états ESG du rapport annuel ne comportent aucune anomalie significative et ont été préparées conformément à l'approche et aux critères d'établissement de rapports décrits pages 121-133. Le niveau d'assurance exprimé dans la conclusion est raisonnable, à l'exception des calculs du scope 3 au niveau des exploitations, qui se trouvent pages 122-123. L'assurance exprimée par rapport à cet indicateur est limitée.

### Responsabilité de la direction

La direction d'Arla est responsable de la sélection de l'approche et des critères d'établissement de rapports décrits pages 121-133, et de la préparation et la présentation des états ESG dans le rapport annuel conformément aux méthodes et critères d'établissement de rapports. Cette responsabilité comprend l'établissement et le maintien de contrôles internes, la tenue de dossiers adéquats et la réalisation d'estimations pertinentes dans le cadre de la préparation des états ESG du rapport annuel, tout en garantissant qu'ils ne comportent aucune inexactitude due à une fraude ou une erreur.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur les états ESG d'Arla figurant dans le rapport annuel en nous fondant sur nos procédures et les éléments recueillis.

Nous avons effectué notre mission conformément à la norme « Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information » (Missions d'assurance autres que pour des audits et examens de l'historique des informations financières, ISAE 3000) et à d'autres exigences applicables en vertu de la législation danoise. Ces normes exigent que nous planifions et accomplissions notre mission afin d'une part d'obtenir une assurance limitée ou raisonnable quant à la conformité de la présentation des états ESG du rapport annuel, dans tous leurs aspects significatifs, à l'approche et aux critères d'établissement de rapports décrits pages 121-133, et d'autre part de publier un rapport. La nature, le calendrier et la portée des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris une évaluation du risque d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou une erreur.

### Indépendance et contrôle qualité

Nous avons maintenu notre indépendance et confirmé notre respect d'une part des exigences du Code danois de déontologie des vérificateurs à l'intention des comptables professionnels émis par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, et d'autre part des exigences supplémentaires applicables au Danemark, et que nous disposons des compétences et de l'expérience requises pour mener à bien cette mission d'assurance.

EY Godkendt Revisionspartnerselskab est soumis à la norme internationale de contrôle de la qualité (ISQC) 1 et utilise donc un système complet de contrôle de la qualité, des politiques et des procédures documentées concernant la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles, aux exigences applicables de la loi danoise et autres réglementations.

### Description des procédures exécutées

Dans le cadre de notre examen, nous avons exécuté les procédures indiquées ci-après :

- Entretiens avec les responsables professionnels pertinents de l'entreprise en charge de la stratégie de développement durable, de la direction et de l'établissement des rapports, afin de comprendre les systèmes, processus et contrôles liés à la collecte et à la consolidation des informations.
- Entretiens avec des représentants des sites de production laitière concernés afin d'obtenir une compréhension et des preuves de la collecte de données, des contrôles et du processus de consolidation appliqués au niveau du site. Vérification des processus afin de déterminer si les données ont été recueillies et évaluées comme le manuel d'Arla pour la collecte des données ESG le prévoit.
- Examens analytiques (analyses de la sensibilité, analyses des tendances par rapport à la période précédente et analyse croisée par rapport à des paramètres applicables) des données fournies par Arla.
- Évaluation de l'adéquation des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.
- Obtention de preuves, sur la base d'un échantillon, que les informations fournies correspondent à la documentation sous-jacente d'Arla.
- Évaluation de la documentation interne et externe pertinente, sur la base d'un échantillon, afin de déterminer la fiabilité des informations non financières.
- Évaluation de la cohérence des informations contenues dans les états ESG du rapport annuel avec les informations contenues dans le rapport annuel et qui ne rentrent pas dans le cadre de notre audit.

Nous considérons que les informations obtenues suffisent et conviennent pour fonder notre conclusion ci-dessous.

Les procédures appliquées aux informations dans le cadre de notre mission d'assurance raisonnable sont plus solides que celles appliquées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée. L'assurance obtenue est ainsi plus élevée. Par conséquent, la conclusion fondée sur nos procédures d'assurance limitée n'offre pas le même niveau d'assurance que la conclusion de nos procédures d'assurance raisonnables. Cette mission étant à vocation de synthèse, nos conclusions en termes d'assurance raisonnable et d'assurance limitée sont présentées séparément ci-dessous.

### Conclusion

De notre point de vue, les informations contenues dans les états ESG d'Arla figurant dans le rapport annuel pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et soumises à nos procédures d'assurance raisonnable ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux méthodes et aux critères d'établissement de rapports décrits pages 121-133.

Sur la base des procédures d'assurance limitée mises en œuvre, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à douter du fait que les informations contenues dans les états ESG d'Arla figurant dans le rapport annuel pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et soumises à nos procédures d'assurance raisonnable ont été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux méthodes et aux critères d'établissement de rapports décrits pages 121-133.

Viby, le 10 février 2021  
EY Godkendt Revisionspartnerselskab  
N° immatr. (CVR) : 30700228

Henrik Kronborg Iversen  
Expert-comptable  
agréé  
MNE n° 24687

Carina Ohm  
Partenaire associé  
Responsable Changement  
climatique et Durabilité